Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Meulan
Commune de Chapet

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation et d'affichage : 17/09/2025	
Nombre de Conseillers	
En exercice :	15
Présents ou représentés :	13
Absents :	2

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Benoît de LAURENS, Maire.

Etaient présents : Magalie CHALOYARD, Didier CONRY, Nicolas LABORDE, Marina LECLERCQ, Sébastien LEGRAVEREND, Valérie MAILLET, Benoît BEAUNEZ, Rosine THIAULT, Francine BILLOUE, Eric CHEVALIER

Etaient absents : Radouane EL BAKKOURI, pouvoir donné à Didier CONRY, Philippe ESTEVE, pouvoir donné à Rosine THIAULT, Olivier PLOIX, Eveline RENAUT, pouvoir donné à Olivier PLOIX

Secrétaire de Séance : Didier CONRY

La séance s'est ouverte à 20h04.

Le Maire ayant déclaré que le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

01 – BUDGET COMMUNAL : ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES EMIS ENTRE 2020 ET 2024

La trésorerie des Mureaux nous demande de déclarer comme irrécouvrables les créances de familles dans le cadre du règlement des titres 653 de 2020, 28 de 2021, 77 de 2022, 458, 505 de 2023 et 24 de 2024 relatifs à des facturations périscolaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de déclarer en admission en non-valeur la somme totale de 148,10 € (75,50 € + 26,80 € + 19,60 € + 26,00 € + 0,10 € + 0,10 €) non recouvrée à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ACCEPTE l'admission en non-valeur des titres de recette fournie par la trésorerie générale des Mureaux, qui n'ont pu être recouvrés par le comptable pour une somme globale de 148,10 €.

02 – CONTRIBUTION DU BUDGET COMMUNAL 2025 AU BUDGET DU CCAS 2025

Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il convient d'alimenter le budget du CCAS 2025 en fonctionnement afin de financer son activité.

CONSIDERANT le budget primitif communal 2025 voté le 27 mars 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer pour 2025 la contribution de fonctionnement suivante au CCAS de Chapet : 545 €.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2025.

03 – APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le nouveau règlement du cimetière communal.

CONSIDERANT, qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures imposées par la sécurité et la salubrité publique tout en donnant au cimetière de la commune le caractère de recueillement de sérénité et d'harmonie qui sied à ce lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le règlement du cimetière en annexe de la présente délibération.

04 – CESSION A TITRE GRATUIT D'ORDINATEURS OBSOLETES

La Commune de Chapet a procédé au renouvellement du parc informatique de la salle dédiée à l'école, afin de garantir aux élèves un matériel performant et adapté aux besoins pédagogiques actuels.
La durée de vie moyenne d'un ordinateur étant de 3 à 5 ans, les appareils remplacés, acquis en 2017 pour une valeur unitaire de 534 euros TTC, sont désormais obsolètes et de valeur nulle.

Dans un souci d'optimisation des ressources publiques et de réduction des déchets électroniques, il est proposé de donner ces ordinateurs aux agents municipaux qui en feraient la demande, sous réserve de leur engagement à l'utiliser à des fins personnelles et à ne pas les rétrocéder à titre onéreux.

Le réemploi des ordinateurs permet d'éviter des coûts de destruction et de prolonger la durée de vie utile du matériel, en accord avec les principes de l'économie circulaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Propriété des personnes publiques, et notamment son article L3212-2,

VU la décision du Maire du 1er septembre 2017 relative à la création du parc informatique au profit de l'école Jacques Prévert,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le parc informatique datant de 2017,

CONSIDERANT la cession à titre gratuit des appareils obsolètes qui s'inscrit dans une logique de circularité administrative et de soutien aux agents, tout en évitant les coûts liés au recyclage des appareils,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ACCEPTE la cession à titre gratuit des ordinateurs du parc informatique de l'école aux agents communaux qui en font la demande.

Présentations :

- SMSO : présentation par leurs représentants des futurs travaux d'aménagement pour le ruissellement au sud de Chapet / Avis favorable des membres du conseil.
- Panneaux solaires : Présentation du projet d'installation d'une ferme photovoltaïque / Avis favorable des membres du conseil.
- Réaménagement de la bretelle d'entrée vers Paris du diffuseur « les Mureaux » : information sur l'enquête publique à venir.
- Création d'un SIVU pour l'entretien du gymnase d'Ecquevilly : Avis défavorable des membres du conseil.

La séance est levée à 21h45

Ont signé au registre tous les membres présents.

Benoît de LAURENS

Magalie CHALOYARD

Nicolas LABORDE

Benoît BEAUNEZ

Didier CONRY

Rosine THIAULT

Marina LECLERCQ

Valérie MAILLET

Philippe ESTEVE

Le Maire

Benoît de LAURENS

MAIRIE DE CHAPET 78 YVELINES

Le secrétaire de Séance

Didier CONRY